



Annexe 3

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

**Projet éolien de la Tonnelle sur les communes de
Souppes-sur-Loing, Poligny et Bagneaux-sur-
Loing**

Concertation préalable du public du 1er mai au 15 juin 2025

QUI SOMMES-NOUS

Renner Energies est un producteur indépendant d'énergies qui, depuis 2002, participe activement au développement des énergies renouvelables. Le groupe intervient à chaque étape d'un projet : identification de sites, concertation, financement, ingénierie, et gestion des parcs en exploitation.

Nous avons à cœur de concevoir des projets proportionnés en impliquant l'ensemble des parties prenantes des territoires concernés.

Pour cela, l'un des prérequis est de **mettre à disposition de toutes les ressources nécessaires pour s'informer sur la transition énergétique, la technologie éolienne et les projets que nous envisageons**. Les enjeux auxquels nous souhaitons que nos projets répondent sont trop importants pour laisser le champ libre aux interrogations et aux approximations.

NOS CHIFFRES CLÉS

100
experts



Notre équipe est répartie dans 7 agences en Belgique, en France et en Espagne.
Acteur de la transition énergétique depuis 2002

~3,6 GW
en
développement

10 projets
~ 200 MW

Plus de 50
projets
~1,5 GW

Plus de 100
projets
~1,9 GWp

126 MW
en construction/
fonctionnement

48 MW
d'énergie éolienne

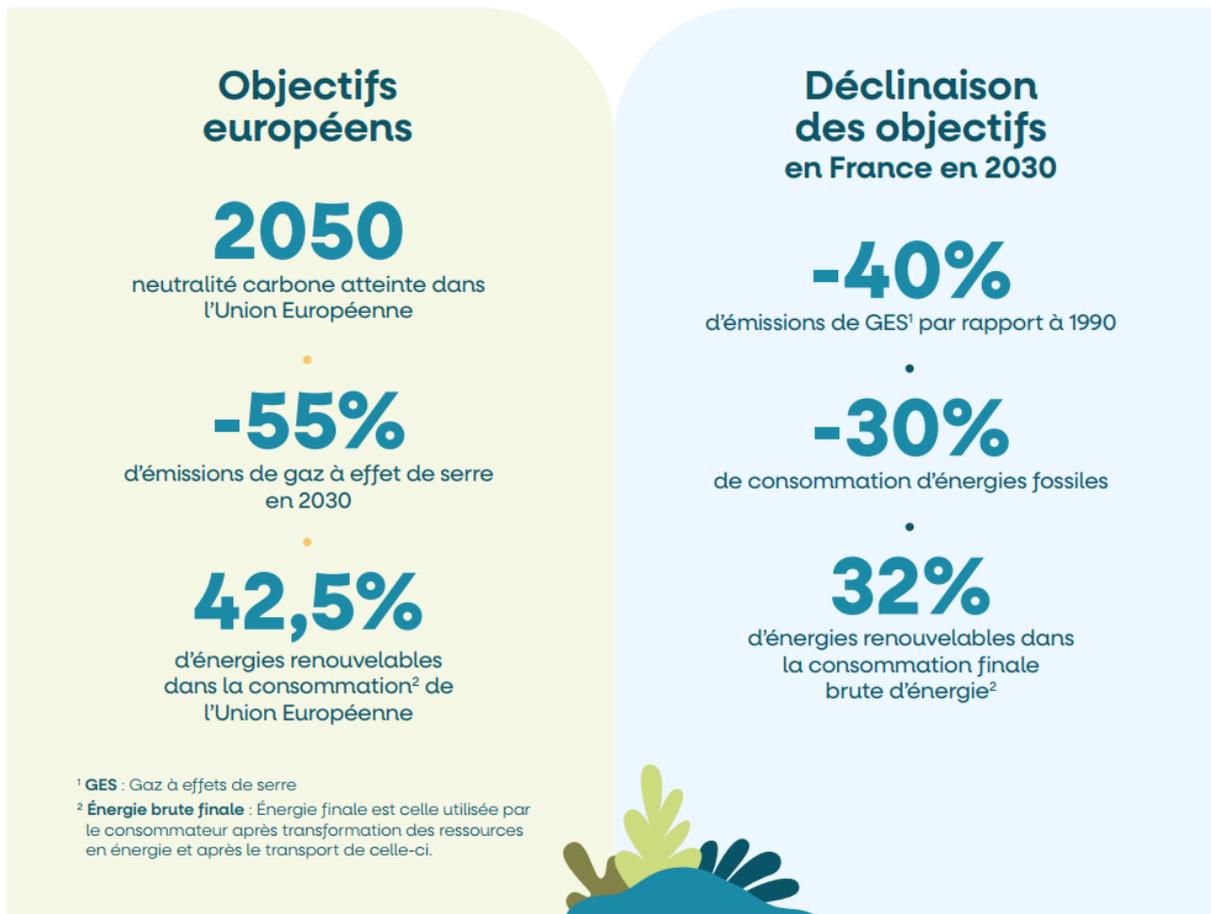
66 MWc
d'énergie solaire
photovoltaïque

12 MW
de capacité de batteries



Atteindre la neutralité Carbone

Dans un contexte de dérèglement climatique, chaque degré compte. Le GIEC appelle l'ensemble des États à atteindre la neutralité carbone le plus rapidement possible, notamment par la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables mais aussi un changement de nos modes de vie pour des modes de vies plus sobre en énergie.

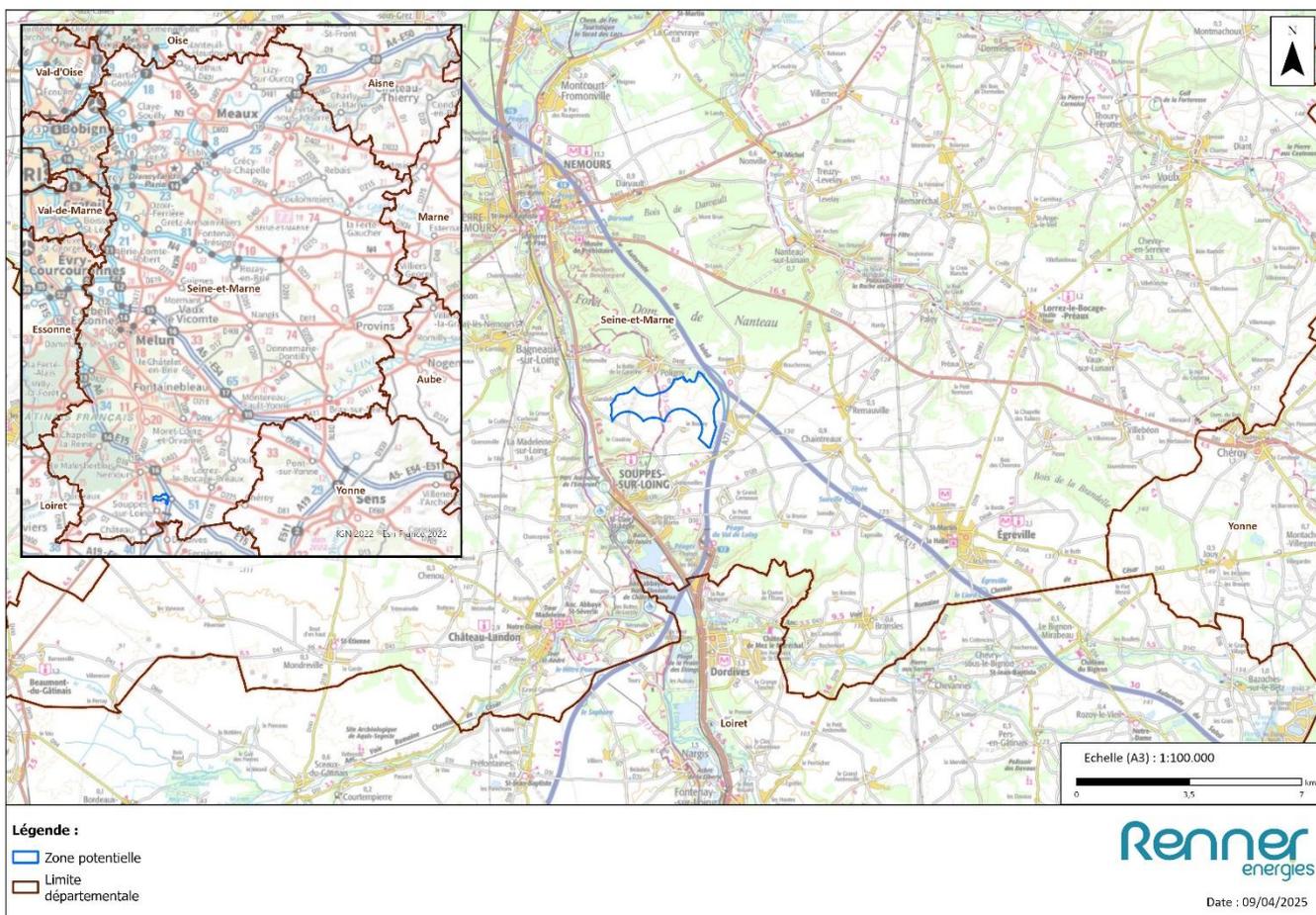


LES CHIFFRES CLES DU PROJET

Le **projet éolien de La Tonnelle** pourrait produire **jusqu'à 80 GWh d'électricité par an**. À titre de référence, cela représenterait une contribution significative aux **700 GWh de production éolienne** envisagés par la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing, participant ainsi à l'atteinte de ses objectifs en matière de transition énergétique.

Dans le cadre de la concertation, **quatre variantes d'implantation** seront présentées et discutées avec le public. Ils permettront de comparer différentes options selon :

- le nombre d'éoliennes,
- leur emplacement,
- des critères environnementaux et techniques : hauteur, puissance, distances aux routes, etc.



Chiffres clés



4 à 6 éoliennes
envisagées



24 à 28.5 MW
puissance envisagée du parc



200 à 230 mètres
de hauteur en bout de pôle



150 à 175 mètres
de diamètre du rotor
envisagé



73 à 80 GWh/an
production d'électricité
potentielle



3 000 à 3 300 T/an
émissions de CO₂ évitées



15 300 à 16 900 ménages
alimentés en électricité
(hors chauffage)

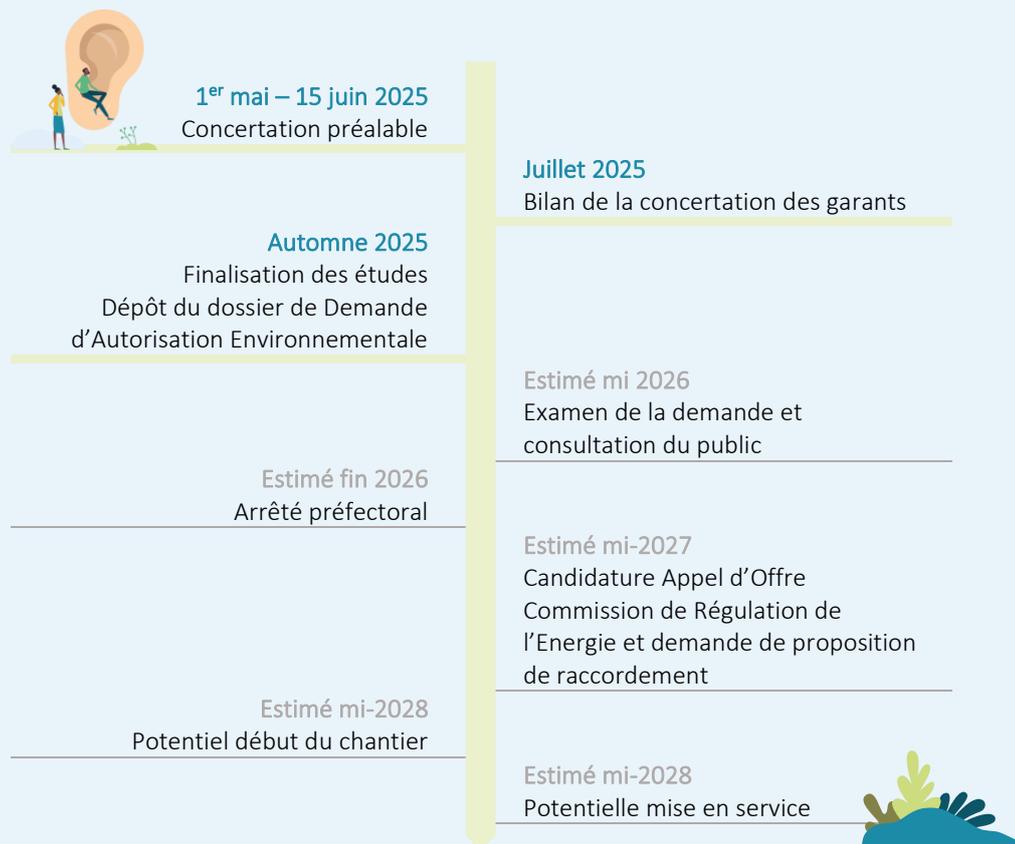


~ 40 millions d'euros
coûts estimés



25 ans
durée de l'exploitation

CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

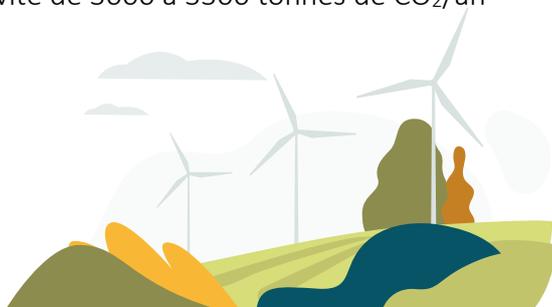


LES RETOMBÉES POTENTIELLES DU PROJET POUR LE TERRITOIRE

Production d'énergie renouvelable

En fonction du scénario retenu, le projet éolien de La Tonnelle permettra la production de 73 à 80 GWh/an . Cela permettra de couvrir les besoins en électricité (hors chauffage) de 16.900 ménages.

Evite de 3000 à 3300 tonnes de CO₂/an



Retombées fiscales pour les collectivités

Lors de l'implantation d'un parc éolien sur un territoire, des retombées fiscales sont perçues à plusieurs échelles du découpage administratif français.

Celles-ci se composent principalement d'une contribution économique territoriale (CET), d'une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de taxes foncières.

En fonction du scénario retenu, l'IFER du parc éolien de La Tonnelle représenterait entre 317.000 et 378.000 euros/an à partager entre les communes, les communautés de communes et le département.

Réduction de la facture d'électricité grâce à l'offre d'énergie locale

Quatre scénarios sont proposés à la discussion avec le public. Ils varient selon la variante d'implantation choisie.

LA CONCERTATION

Fidèle à son engagement de transparence, **Renner Énergies** a lancé une concertation préalable sur l'opportunité d'un projet éolien dans le sud de la Seine-et-Marne, sur les communes de **Souppes-sur-Loing, Poligny et Bagneaux-sur-Loing**.

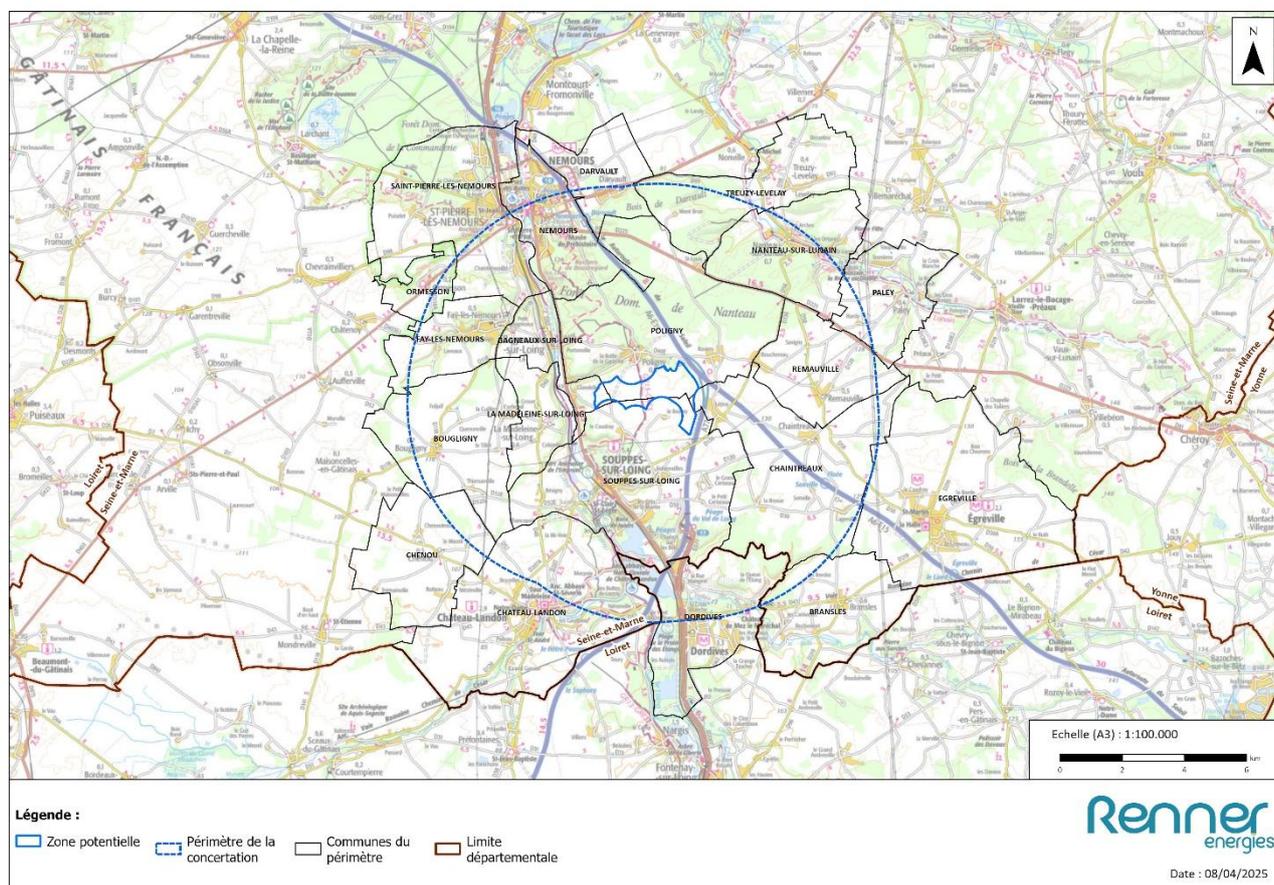
Cette concertation, encadrée par des garants nommés par la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, se déroule du **1er mai au 15 juin 2025**.

Conformément à l'article L.121-17 du Code de l'environnement, la CNDP a désigné **Madame Sylvie Denis-Dintilhac** et **Monsieur François Nau** comme garants. Leur mission : garantir la clarté des informations, la qualité et la sincérité des échanges, ainsi que la traçabilité des contributions.



Le périmètre de la concertation comprend :

- les **communes d'implantation** du projet : **Souppes-sur-Loing, Poligny et Bagneaux-sur-Loing**,
- ainsi que toutes les **communes (ou parties de communes)** situées dans un rayon de **6 km** autour de la zone potentielle. *Boulligny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, Château-Landon, Darvault, Dordives, Egreville, Faÿ-lès-Nemours, La Madeleine-sur-Loing, Nanteau-sur-Lunain, Nemours, Ormesson, Paley, Remauville, Saint-Pierre-lès-Nemours, Treuzy-Levelay*



LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les articles L121-8 et suivants du Code de l'environnement, précisent les débats public et concertation préalable qui relèvent de la CDNP ainsi que les modalités de mise en œuvre de la concertation préalable et ce qu'elle permet de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programmes
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- Des solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.
- Des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Renner Energies veillera à ce que les temps d'échange proposés dans le cadre de la concertation préalable permettent de répondre aux questions évoquées par le Code de l'Environnement.

Le bilan de la concertation

À l'issue de la concertation préalable, les garants établiront un bilan dans **un délai d'un mois**, dans lequel ils analyseront le déroulement de cette concertation. Ce bilan inclura une synthèse des observations et propositions recueillies, précisera, le cas échéant, les ajustements du projet résultant de la concertation, ainsi que les recommandations destinées au maître d'ouvrage pour la suite du projet.

Le bilan de concertation concernant le projet de la Tonnelle sera publié sur le site de la Commission nationale du débat public et sur le site de la concertation

La réponse du maître d'ouvrage

Renner Energies, maître d'ouvrage du projet, disposera, alors, de **deux mois** pour communiquer sur sa décision concernant les suites qu'il souhaite donner aux résultats de la concertation préalable. Il devra notamment préciser s'il poursuit le projet et dans quelle mesure l'avis des citoyens est pris en compte dans leur réalisation.

Ces réponses seront publiées sur le site de la Commission nationale du débat public et sur le site de la concertation

www.concertation-eolien-est-du-loing.fr



LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION

Calendrier de la concertation • Mai-juin 2025



Ecuries du Gatinais : 1 Rue de Mormant, 77460 Souppes-sur-Loing

Camping La Rivière Dorée : Chem. des Grèves, 77167 Bagneaux-sur-Loing

Inscription : www.concertation-eolien-est-du-loing.fr

Pour des raisons logistiques, une inscription préalable sur le site de la concertation est obligatoire pour les visites de site et la journée d'ateliers thématiques.

COMMENT PARTICIPER

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier et les modalités de la concertation sont mis à la disposition du public sur le site internet dédié à la concertation

www.concertation-eolien-est-du-loing.fr.

Le public peut poser des questions à Renner Energies, déposer ses observations et soumettre ses propositions :

par voie électronique



Via un espace de contribution disponible sur le site

www.concertation-eolien-est-du-loing.fr

par mail



eolien-est-du-loing@renner-energies.com

par voie postale



Concertation éolien Est-du-Loing

Renner Energies

26-28 rue Buirette – 51100 Reims

Le public peut également contacter directement les garants de la CNDP à l'adresse mail suivante : concertation-eolien-Tonnelle@garant-cndp.fr. Dans le cadre d'une concertation préalable à l'initiative du maître d'ouvrage, les garants formulent des préconisations de modalités de concertation. Le maître d'ouvrage demeure responsable du choix et de la mise en œuvre des modalités de concertation.